



## Déclaration FSU CTA 15 mai

Ce CTA se tient quelques jours après la réouverture partielle aux usagers du service public d'éducation et plus précisément des écoles primaires et maternelles. Nous ne rappellerons pas ici les raisons économiques qui ont dicté cette réouverture prématurée ni les conditions pour le moins obscures par lesquelles la date du 11 mai a été décidée, sans aucune concertation et en dépit de l'avis défavorable du Conseil Scientifique.

Celle-ci a pu se dérouler malgré l'impréparation et l'improvisation du ministère de l'Éducation nationale. Les protocoles, mis à disposition des personnels très tardivement, ont été publiés avec des mesures sanitaires revues à la baisse par rapport aux projets initiaux. Cela a amplifié l'inquiétude des personnels quant à la volonté du ministère de les protéger et de permettre aux élèves comme à tous les personnels d'étudier et de travailler dans de conditions sanitaires satisfaisantes.

C'est bien l'investissement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, des agents territoriaux et de tous les personnels de la Fonction Publique qui en dépit de leur angoisse, dans ce contexte flou et anxiogène, a permis que la reprise dans la semaine du 11 mai soit effective dans de très nombreuses écoles et leur engagement doit être reconnu.

Malgré une communication massive du gouvernement et en premier lieu du président (visite d'une école Potemkine), cette reprise n'a pas convaincu les parents, qui dans leur majorité ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école. Laisser aux parents le « choix » de renvoyer leur enfant à l'école n'est pas un signal encourageant ni rassurant sur la sécurité sanitaire dans les écoles primaires et maternelles et jette un trouble sur le principe de scolarité obligatoire. Par ailleurs, édicter des règles draconiennes pour le déconfinement des adultes (port du masque obligatoire, distanciation physique, ...), maintien de la fermeture des lieux publics, etc. apparaît comme contradictoire avec la réalité du fonctionnement d'une école ou d'un collège !

D'ores et déjà un premier bilan peut être tiré de l'ouverture des écoles primaires et maternelles. De nombreux enseignants ont déploré le manque de concertation avec les élus locaux, qui par ailleurs souhaitent se dégager de toute responsabilité pénale en cas d'infection déclarée dans un établissement de leur commune ! Cette ouverture précipitée a entraîné une communication très tardive auprès des familles ; des agents communaux n'ont pas les équipements de protection nécessaires pour travailler dans les établissements ; les sanitaires sont en nombre insuffisant ; sans oublier la difficulté pour de jeunes enfants de respecter les consignes. Des IEN ont fait pression sur des enseignants pour que ceux-ci assurent les cours en amenant leurs propres enfants dans leur école. A Montluçon, des écoles n'ont pas été désinfectées avant la reprise. Vous conviendrez aisément que ce bilan n'est pas glorieux, malgré les satisfecit officiels !

Dans ce contexte, où les enfants les plus éloignés du système scolaire ne sont pas nécessairement ceux qui sont présents dans les écoles, et malgré l'investissement des enseignants, peut-on espérer « que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires à la poursuite d'études dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage » comme l'affirme la circulaire du 5 mai 2020 ?

L'autoritarisme de ce gouvernement et du ministre de l'Éducation nationale ne se dément pas. En effet, la DGESCO a publié le 4 mai des « recommandations » pour accompagner les enseignants lors de la réouverture des écoles. Sur la fiche « Ecouter la parole des élèves », on pouvait notamment lire *"des enfants peuvent tenir des propos manifestement inacceptables"*, sans donner plus de précisions. Le document mentionne ensuite que *"la référence à l'autorité de l'Etat pour permettre la protection de chaque citoyen doit alors être évoquée, sans entrer en discussion polémique"*. Ce document, a ensuite été modifié suite aux vives critiques émises par les enseignants.

Décidément, le monde de demain ressemble furieusement à celui d'hier, des personnels aux ordres et privés de toute critique.

Il serait regrettable que les problèmes qui ont accompagné l'ouverture des écoles et maternelles se reproduisent pour l'ouverture partielle des collèges à partir du 18 mai : pressions sur les enseignants, manque de matériel de protection pour tous les personnels, locaux non désinfectés... Des dysfonctionnements apparaissent déjà, qu'il est indispensable de corriger. Certains chefs d'établissement ont organisé des réunions en présentiel sans fournir aux personnels les protections indispensables (gel, masques) que doit fournir tout employeur. Des personnels administratifs de collège n'ont pas de masque. Il est indispensable qu'un travail coordonné soit mené entre les conseils départementaux de l'académie de Clermont et les inspections académiques pour assurer la sécurité sanitaires des établissements, des élèves et de tous les personnels. La FSU a envoyé un courrier au DASEN du Puy de Dôme et au Conseil départemental sur ces sujets, sans réponse pour l'instant. La FSU exige que les salariés des transporteurs soient équipés de masques, gel et tout moyen de protection, que les mesures de distanciation physique soient respectées dans les bus scolaires, que les agents territoriaux intervenant dans les collèges soient aussi équipés de moyens de protection. Il y va de la responsabilité des autorités académiques et des collectivités territoriales, qui porteraient une lourde responsabilité en cas de reprise de la pandémie dans un collège public. Si ces conditions minimales de sécurité ne sont pas respectées dans les transports et dans les collèges, les personnels seraient en droit de signaler un DGI et d'exercer alors leur droit de retrait.

Par ailleurs, nous rappelons que les enseignants assurant un enseignement en présentiel pour certains niveaux n'ont pas à doubler cet enseignement par du distanciel pour ces mêmes niveaux, contrairement aux affirmations de certains chefs d'établissement.

A quelques jours de la reprise en collège, les personnels n'ont toujours pas reçu d'informations sur les mesures à prendre en cas de covid19 déclaré dans leur établissement. Cela génère de grandes inquiétudes et est propice à toutes les rumeurs. Aussi, la FSU exige que le protocole covid 19 soit porté à la connaissance de tous les personnels, et que toute contamination d'un élève, d'un membre de sa famille ou d'un personnel de l'établissement soit immédiatement portée à la connaissance de la communauté éducative. Il y va de la crédibilité et de la confiance envers l'institution.

La responsabilité pénale des personnels ne saurait être engagée en cas d'infection par le covid19 dans leur établissement. Le ministère doit prendre toutes les dispositions pour que cette protection soit effective.

Dans cette période les CHSCT ont montré toute leur importance pour exiger les mesures de protection sanitaires indispensables à une reprise en sécurité des personnels, pour faire respecter les obligations légales de l'Education nationale en alertant par exemple sur les dysfonctionnements en matière sanitaire dans les établissements. Ce sont des instances de contrôle et d'alerte qui garantissent la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des personnels. C'est pourquoi la FSU demande le retrait de la loi Fonction Publique qui entérine la disparition de cette instance ainsi que l'affaiblissement du rôle des CAP, deux instances essentielles pour la protection des personnels et la défense de leurs intérêts individuels et collectifs.

Pour la FSU, le gouvernement doit saisir l'opportunité de cette nouvelle période « qui ne sera plus comme avant » selon les propos du président de la République pour renoncer à, ses contre réformes, dont celle sur les retraites.

La Fonction Publique doit être réhabilitée, dotée de moyens à la hauteur de ses missions, les personnels respectés et revalorisés, et les instances de gestion paritaire restaurées.